

DEPARTEMENT DE LA REUNION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION**

COMPT E R E N D U

BUREAU COMMUNAUTAIRE

D U 0 1 F E V R I E R 2 0 1 6



**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 01/02/2016**

Date de convocation **26/01/2016**
16 membres en exercice
14 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille seize, le un février à quinze heures, le bureau Communautaire s'est réuni au Foyer des Dokers à Le Port sous la présidence de M. Joseph SINIMALE, Président.

Secrétaire de séance : Mme Patricia HOARAU

Délibération n° 1

COMMANDE PUBLIQUE - Adhésion à l'association "Centrale d'achat du TCO"

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : La centrale d'achat du TCO a été créée sous la forme associative le 31/12/2015. Chaque membre fondateur doit maintenant adhérer à l'association et verser la cotisation correspondante.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITE (2 abstentions, 0 sans participation, 0 contre), DÉCIDE DE :

- **ADHERER** à l'association « Centrale d'achat du TCO » avec versement d'une cotisation de 3000€ HT pour la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Délibération n° 2

RESSOURCES HUMAINES – **Modification du tableau des effectifs par création de postes**

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :
Dans le cadre de la structuration des services, il est proposé de créer les postes suivants :
- Un emploi de juriste confirmé ;
- Un emploi d'agent négociateur foncier ;
- Un emploi de responsable du support applicatif ;
- Un emploi d'analyste financier ;
- Un emploi de conseiller de prévention ;
- Un emploi d'assistant au contrôle de gestion.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITE (3 abstentions, 0 sans participation, 0 contre), DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** : la création des postes suivants :
 - 1 emploi de juriste confirmé – grade : d'attaché territorial ou attaché principal (Direction des affaires générales) ;
 - 1 emploi de négociateur foncier – grade : rédacteur, rédacteur principal de

2ème classe, ou rédacteur principal de 1ère classe pour une durée maximale de 18 mois (Direction de l'investissement et du patrimoine) ;

- 1 emploi de responsable du support applicatif – grade : ingénieur territorial (Direction de l'informatique) ;
- 1 emploi d'analyste financier – grade d'attaché territorial ou attaché principal (Direction des finances) ;
- 1 emploi de conseiller de prévention – grade d'attaché territorial ou attaché principal, ingénieur ou ingénieur principal (Direction des Ressources Humaines) ;
- 1 emploi d'assistant au contrôle de gestion – grade rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, ou rédacteur principal de 1ère classe (Direction des finances).

Délibération n° 3

ECONOMIE/INSERTION – Validation de la programmation du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) 2016

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Le PLIE d'agglomération du TCO entame sa deuxième année du protocole 2014/2020 signé par l'Etat et le TCO. Le comité de pilotage du 30 décembre 2015, coprésidé par le Président du TCO et la Sous-préfète de l'arrondissement ouest, a validé les orientations et actions pour l'année 2016. Ces actions font l'objet de procédures de marché public ou d'appels à projets et bénéficient d'un cofinancement des fonds européens (FSE).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- **VALIDER la programmation financière des actions du PLIE 2016, présentée ci-dessous:**

Action	Prévisionnel 2016 (Montant maximum, sous réserve de validation du service instructeur FSE)				
	Nombre de bénéficiaires	TOTAL	FSE	% FSE	TCO
SAG (Structure d'animation et de gestion)		45 000 €	36 000 €	80 %	9 000 €
Accompagnement	1500	500 000 €	400 000 €	80 %	100 000 €
Ateliers chantiers d'insertion :	168	420 000 €	336 000 €	80 %	84 000 €
Programmation 12 ACI					
Outils de gestion		10 780 €	8 624 €	80 %	2 156 €
TOTAL		975 780 €	780 624 €	80 %	195 156 €

- **AUTORISER le Président à solliciter le fonds social européen à hauteur des sommes éligibles.**

Délibération n° 4

AMENAGEMENT PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - Contrat Territorial d'Investissement Territorial Intégré 2014-2020 (ITI) du programme opérationnel Européen pour le Territoire de la Côte Ouest modification du plan de financement de l'étude de stratégie urbaine durable intégrée dans le cadre de la demande de subvention FEDER ITI

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

La Région Réunion a informé le TCO et l'ensemble des EPCI de l'île de la possibilité de contractualiser une enveloppe de 122,1 M € issue des fonds FEDER avec l'Europe et la Région Réunion à travers le dispositif d' « Investissement Territorial Intégré » (ITI) pour la période 2014-2020.

Cette contractualisation doit être préparée et présentée pour fin juillet 2015. A cet effet, le TCO a déposé un dossier de demande de subvention pour le financement par le FEDER ITI de l'étude de stratégie urbaine durable intégrée, nécessaire à l'élaboration du contrat territorial. Par courrier le 25 juin 2015, la Région Réunion a informé le TCO que la période d'éligibilité temporelle des dépenses engagées pour cette étude court du 20 février 2015 au 31 juillet 2015. Il y a lieu de modifier le plan de financement de cette action en conséquence.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- **VALIDER le nouveau plan de financement de la préparation de la stratégie globale de développement durable suivant :**

- **Montant de l'ingénierie externe :**

FEDER (70%) : 9 612,90 € HT

TCO (30%) : 4 119,82 € HT

TOTAL 13 732,72 € HT

- **Montant de l'ingénierie interne affectée à la démarche ITI : 25% ETP sur 5 mois + 06 jours (du 20 février au 31 juillet 2015) :**

FEDER (70%) 19 848,37 € HT

TCO (30%) 8 506,44 € HT

TOTAL 28 354,81 € HT

Soit un montant total de 42 087,54 € HT décomposé comme suit :

FEDER (70%) 29 461,27 € HT

TCO (30%) : 12 626,27 € HT

TOTAL 42 087,54 € HT

Il est donc sollicité une aide du FEDER pour un montant total de 29 461,27 € HT.

- **AUTORISER le Président à formuler une demande de financement modificative auprès de la Région.**

QUESTIONS S DIVERSES

Levée de séance : 18^H00